

## Propos de l'imam de Brest, le droit et la politique

**Aut-eur-ric**e : Marina Fabre

**Catégorie(s)** : [Analyse](#)

**Etiquette(s)** : [religion](#), [voile](#)

**Date** : 30 novembre 2015

---

**Peut-il vraiment échapper à la justice ? L'imam de Brest, Rachid Abou Houdeyfa a déclaré dans un prêche : Si une femme sort sans hijab, « qu'elle ne s'étonne pas que les hommes abusent d'elle ». Des propos non « pénalement répréhensibles », a estimé Bernard Cazeneuve. Précision de l'avocate en droit pénal, Marie-Hélène Fabiana.**

---

Bernard Cazeneuve a-t-il raison ? Invité jeudi 26 novembre sur le plateau de [Des paroles et des actes](#), le ministre de l'Intérieur a été interrogé par David Pujadas sur les propos de l'imam de Brest.

En cause Rachid Abou Houdeyfa, présenté comme un « salafiste » qui « fait partie de ce qu'on appelle les imams Youtube : c'est-à-dire quelqu'un qui a les codes des jeunes ». Un imam assez connu du grand public, surtout depuis le 23 septembre, date à laquelle ressort un de ses prêches d'éducation religieuse. « Ceux qui aiment la musique et qui écoutent la musique, ils écoutent qui ? Le diable. Qu'est-ce qu'a dit le prophète ? Ils seront engloutis par la terre. Et ils seront transformés en singes et en porcs », apprend-il aux enfants venus l'écouter.

Dans une autre vidéo, l'imam juge : « Comment une femme peut dire qu'elle a beaucoup de pudeur, alors qu'elle sort de chez elle sans son hijab ? Le hijab, c'est l'honneur de la femme. Et si elle sort sans honneur, qu'elle ne s'étonne pas que les hommes abusent de cette femme-là. »

Bernard Cazeneuve a condamné les propos de l'imam : « Il faut être ferme et dire l'incompatibilité de ces discours sur la femme, sur la connaissance, sur la musique, sur la culture avec la République. » Mais a avoué son impuissance : « Cet homme ne peut être poursuivi au regard de ce qu'est le droit en France (...) parce que rien de ce qu'il dit n'est pénalement répréhensible. »

« **L'avocat adverse répondra que “abuser n'est pas violer”** »

*Les Nouvelles NEWS* ont demandé confirmation à Marie-Hélène Fabiani, avocate spécialiste en

droit pénal. D'emblée, elle précise « la prescription est de 3 mois à compter de la publication des propos ». Trop tard donc. La vidéo de l'imam sur les femmes « sans honneur » a en effet été publiée en 2012, même si elle a récemment été reprise par les médias et les réseaux sociaux.

Mais sur le fond, les propos de Rachid Abou Houdeyfa étaient-ils condamnables ? « Sur le plan strictement juridique, cette phrase n'incite pas directement les hommes à "abuser" de ces femmes. L'avocat adverse répondra que "abuser n'est pas violer". » De plus, « le Code pénal ne prévoit pas précisément l'infraction d'incitation au viol. Néanmoins la loi du 29 juillet 1881 sur la presse prévoit qu'inciter des personnes à commettre un crime tel que le viol est un délit pénal (article 23), même si l'incitation n'a pas été suivie des faits (article 24). Mais le principe de l'infraction sera ici âprement discuté... ».

« Rien ne serait pire que des effets d'annonce aux bases juridiques fragiles et qui donnent par la suite des victoires aux adversaires de l'égalité », avait déclaré Pascale Boistard, secrétaire d'Etat aux droits des femmes lors du Salon musulman de septembre dernier dans lequel « la femme » était « à l'honneur ». Il était en effet déjà question de prendre des mesures juridiques contre des propos jugés sexistes mais pourtant non condamnables.

Céline Pina - PS - conseillère régionale du Val-d'Oise avait vivement critiqué son parti lors du Salon musulman - dont l'imam de Brest était l'un des organisateurs - reprochant aux élus de laisser prospérer ces prédicateurs par pur clientélisme.

**Voir :** [Salon musulman de Pontoise, à qui profite la confusion ?](#)

Ici encore une fois la justice ne peut donc rien. Et sur le plan politique ? La réponse de Bernard Cazeneuve est assez floue : « Le droit permet la dissolution de mosquées qui appellent à la haine et conduisent à la radicalisation », a expliqué le ministre de l'Intérieur. Et si ces propos « sont tenus de façon réitérée, conduisant à des comportements violents, il faut en tirer les conséquences ». Depuis les attentats, l'imam de Brest, suivi par plus de 190 000 personnes sur [Facebook](#), a été placé sous haute surveillance.